



## Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 18 juin 2024

# Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 11 juin 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 18 juin 2024, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

**Nombre de conseillers en exercice :** 12

**Nombre de conseillers présents :** 11

**Présents :** M. COUSINEY Didier, Mme BENNAMIAS Dominique, M. BILLION Didier, Mme LECOEVRE Axelle, Mme DUBERGEY Michèle, M. LORRIOT Thierry, Mme BEYNEIX Laure, Mme LABAT-DUBOIS Sophie, M. DAULON Fabrice, Mme CREPEAU Maud, M. MACEDO Emanuel.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

**Absente :** Mme BAISSAS Marielle,

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**Secrétaire de séance :** Le conseil municipal a désigné Mme LABAT-DUBOIS Sophie pour remplir les fonctions de secrétaire.

✧ ✧ ✧

### 1. Devis feu d'artifice

M. Le Maire informe le conseil municipal du devis reçu de l'association SILEX concernant le feu d'artifice pour la fête du village pour un montant de 1850 € TTC.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- valide le devis de l'association SILEX concernant le feu d'artifice pour la fête du village.

- mandate M. Le Maire pour signer le devis.

VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 0
Procurations : 00	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

## 2. Marché maison médicale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;  
VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le marché à procédure adapté envoyé à la publication le 24 avril 2024, et fixant au 24 mai 2024, à 18h00 la date limite de réception des offres au marché de construction d'une maison médicale pluridisciplinaire sur la commune de Le Pian sur Garonne.

VU l'avis de la commission « Appel d'offre », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Le Pian sur Garonne, réuni le 14 juin 2024.

### DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour :

> De valider l'avis de commission « Appel d'offre », dite commission « MAPA », en date du 14 juin 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'une maison médicale pluridisciplinaire sur la commune de Le Pian sur Garonne :

- Lot n°0- VRD-Terrassement-Aménagement extérieurs- Entreprise EUROVIA pour un montant de 41 215.00€ HT (49 458.00€ TTC)
- Lot n°1 -Gros œuvre-Entreprise PERALI pour un montant de 219 178.00€ HT (263 013.60€ TTC)
- Lot n°2 - Charpente-Couverture-Zinguerie-Bardage bois-Entreprise LAURENT pour un montant de 102 377.32€ HT (122 852.78€ TTC)
- Lot n°3 -Menuiserie aluminium-Serrurerie-Entreprise SOPEIM pour un montant de 116 520.00€ HT (139 824.00€ TTC)
- Lot n°4 -Menuiserie bois-Parquets-Entreprise TCB pour un montant de 57 697.00€ HT (69 236.40€ TTC)
- Lot n°5 -Plâtrerie-Isolation-Entreprise GETTONI pour un montant de 90 572.00€ HT (108 686.40€ TTC)
- Lot n°6-Chauffage-Plomberie-Sanitaire-Entreprise COSSON pour un montant de 78 609.00€ HT (94 330.80€ TTC)
- Lot n°7-Electricité-Ventillation-Entreprise LAPORTE pour un montant de 65 146.00€ HT (78 175.20€ TTC)
- Lot n°8-Carrelage et chapes-Entreprise JML pour un montant de 35 185.05€ HT (42 222.06€ TTC)
- Lot n°9-Peinture-Entreprise CABANNES pour un montant de 23 764.20€ HT (28 517.04€ TTC)
- Lot n°10-Plantations-Entreprise CENTAURES pour un montant de 19 748.00€ HT (23 697.60€ TTC)

Soit un montant total de 850 011.57€ HT (1 020 013.88€ TTC). Monsieur le Maire précise que le montant budgétisé en 2024 est de 1 400 000€ TTC.

> D'autoriser Mme le Maire, à signer les marchés correspondants avec les entreprises ci-dessus ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 0
Procurations : 00	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

## 3. Marché maison médicale

Le projet de constitution d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle publique à Le Pian sur Garonne s'intègre dans les objectifs du Contrat Local de Santé Sud-Gironde 2019-2023.

Il est le fruit du désir des professionnels de santé d'exercer de façon coordonnée au sein d'une MSP pour non seulement répondre aux besoins d'un territoire en matière d'accès aux soins, mais aussi pour être une source d'attractivité professionnelle. La problématique de remplacement des médecins généralistes est avérée pendant les congés de ces derniers. Celle de la succession pose question également sur le territoire et contribue à renforcer la pression sur les médecins généralistes en activité. Les jeunes professionnels de santé indiquent désormais vouloir s'installer au sein des maisons de santé.

Il est également le résultat de la mobilisation des élus des 8 communes de la rive droite de la CdC Sud-Gironde et de la CdC Sud-Gironde pour accompagner les professionnels et proposer une solution foncière.

Les professionnels de santé effectuent les observations suivantes concernant les besoins de soins :

- Croissance démographique ;
- Vieillesse de la population ;
- Taux d'obésité chez l'enfant et l'adulte important ;
- Augmentation des cas de maladies complexes ;
- Augmentation des cas de maladies chroniques ;
- Nouveaux arrivants nombreux (dont certains sans médecin traitant sur place) ;
- Particularité du territoire : intégration de patients souffrants de troubles psychiatriques en accueil de ville ;
- Particularités environnementales (perturbateurs endocriniens plus nanomolécules).

Ainsi, les professionnels de santé souhaitent réaliser une MSP qui puisse s'articuler autour de différents pôles : pôle médecine générale (4 médecins et 1 infirmière Asalée), pôle consultations (salle de soins d'urgence, infirmier(e)s, santé mentale, nutrition, ostéopathe), un pôle soins et rééducation avec 2 à 4 kinés

L'arrêté de l'ARS Nouvelle Aquitaine du 25 avril 2022 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisantes ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin indique que la commune de Saint-Martial est en zone d'intervention prioritaire. Les communes de Le Pian sur Garonne, Saint-André du Bois, Saint-Germain de Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Verdélais apparaissent en zone d'accompagnements complémentaires (difficulté d'accès aux soins). La commune de Pian fait partie d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ce qui peut faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Projet de santé : objectifs, équipe pluriprofessionnelle

Le projet de santé porté par les professionnels de santé a été validé en février 2023 par l'ARS puis en juin dernier par la commission régionale des MSP. Le projet répond aux axes socles attendus pour une Maison de Santé pluriprofessionnelle.

- Accès aux soins (amplitude horaire d'ouverture, accès aux soins non programmés en journées, participation à la permanence des soins ambulatoires),
- Travail d'équipe et activité coordonnée (réunion de coordination pluriprofessionnelle, protocoles pluriprofessionnels de prise en charge)
- Mise en œuvre d'un système d'information commun.

Il répond également au cahier des charges national des MSP en cohérence avec les objectifs du projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine (et évidemment du Contrat Local de Santé Sud-Gironde).

S'adressant aux problématiques de santé et à l'accès aux soins de proximité, ce projet est naturellement à destination de la population du territoire. Il permet donc une activité coordonnée des professionnels de santé et représente une réelle attractivité pour :

- soit l'installation de nouveaux professionnels qui ne veulent plus travailler seuls (les arrivées de nouveaux professionnels de santé sont en discussion),
- soit le renouvellement des professionnels de santé lors des départs à la retraite,
- soit la formation des étudiants (le projet intègre cette dimension avec des médecins qui pourront être maître de stage).

Il comprend :

- 4 médecins généralistes (la MSP permet de créer 1,25 ETP)
- 4 infirmiers (2 puis 4)
- 1 Diététicienne : 1 journée
- 1 infirmière Asalée : installation (2 à 3 jours)
- 2 psychologues : installation (3 jours)
- 1 kiné (projet de plateau avec 2 à 4 kinés) : installation temps plein
- la permanence des professionnels de la Maison de la Solidarité de Cadillac en accord avec le Pôle Territorial de Solidarité Sud-Gironde des professionnels hors les murs travaillant en réseau et complémentarité
- 1 médecin généraliste, 2 IDE, 2 Dentistes.
- l'association « Lo Camin », association d'aide aux personnes avec autisme en Gironde souhaite travailler en réseau avec la MSP.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 0
Procurations : 00	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

#### 4. Régularisation Création poste permanent

Monsieur le Maire explique que la délibération créant le poste d'adjoint technique avec la fonction de cuisinier au restaurant scolaire n'a jamais été prise. Il convient de régulariser.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique fonction cuisinier à non complet, soit 26 /35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour effectuer la fonction de cuisinier au sein du restaurant scolaire.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 11	CONTRE : 0
Procurations : 00	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

#### Informations :

Maison de santé : Environ 400 000€ de différence entre le budgétisé et le réel. Une augmentation de la superficie sera faite d'environ 70m2 (145 000€) et augmentation des loyers. Prévoir un parking pour les docteurs côté Lalieyre. Augmentation au niveau du studio et au Nord côté Kiné (4 box et fermeture du auvent). Actuellement il reste 2 box. Demande de 1<sup>er</sup> jets d'emprunt est en cours : 900 000 € à 3.80%. Projet initial concernant les loyers 4500€, il reste 10 à 15000€/an pour l'entretien.

Ralentisseur dans le bourg : Faire une demande auprès du centre routier pour un test ralentisseur ou feux pédagogiques.

Bar : L'inauguration aura lieu le 29/06/2024 la mairie fournira la boisson. Le bardage et les façades sont en cours.

Chemin de la Gravette : Prévoir travaux de la route.

Poubelle à Corneil : un administré mécontent.

Assainissement : Installation du tout à l'égout lieu-dit Vallade et Chemin de la Gravette

Conseil d'école : La directrice de l'école informe qu'une demande de service civique a été réclamée auprès de l'académie.

Madame Florence SEGOVIA a été reçu par Monsieur le Maire, contrat non renouvelé.



Monsieur le Maire clôt la séance à 20H15, l'ordre du jour étant épuisé.

✧ ✧ ✧

**Monsieur Didier COUSINEY,**  
Le Maire

**Madame Sophie LABAT-DUBOIS**  
Secrétaire de séance